

MAIRIE DE SAINT-RÉMY-EN-MAUGES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 MAI 2014

Etaient présents : Christophe CHENE, Jean-Pierre PASQUIER, Joëlle CHAPIN, Catherine GRATON, Denis CHARRON, Aurélie PETITEAU, Dominique BROCHET, Anne-Marie VINCENT, Bernard GARNIER, Jean-François JOUSSELIN, Joël PERAU, Sandra BONNEAU, Etienne PAPIN.

Absentes excusées : Madeleine BOUYER, Sylvie BODINEAU.

VU par Nous, Maire de ST RÉMY-EN-MAUGES, pour être affiché à la porte de la Mairie le 22 mai 2014 conformément aux prescriptions de l'article L 121.7 du code des collectivités territoriales.

.....

1) Approbation du compte rendu de la séance du 17 avril 2014

Une modification est apportée sur la composition de la commission intercommunale jeunesse, y ajouter Mme Catherine GRATON.

Aucune autre observation n'est émise. Le Procès Verbal est approuvé à l'unanimité.

2) CONSEIL MUNICIPAL

➤ Comptes rendus sommaires des Commissions Communales

Chacune des commissions, sociale, bâtiment, fleurissement et jeunesse, se sont retrouvées pour faire un point sur les projets à venir.

3) INTERCOMMUNALITÉ

➤ Comptes rendus sommaires des Commissions Intercommunales

Aucune Commission Intercommunale ne s'est retrouvée à ce jour.

4) URBANISME

➤ DIA – 5 Chemin des Prés

La Commune n'exerce pas son droit de préemption urbain sur la propriété suivante :

- 5 chemin des Prés
- Parcelles C n° 1619 et 1627
- Superficie 2740 m².

➤ DIA – 25 rue de Vendée

La Commune n'exerce pas son droit de préemption urbain sur la propriété suivante :

- 25 rue de Vendée
- Parcelle A n° 1682
- Superficie 163 m².

5) PERSONNEL COMMUNAL

➤ Recours aux heures complémentaires

Il y a nécessité de prendre une délibération qui permettra aux divers agents communaux d'avoir recours aux heures complémentaires à la demande de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal décide de permettre au Maire, durant la durée du mandat, d'autoriser les heures complémentaires.

➤ **Recours aux heures supplémentaires**

Il y a nécessité de prendre une délibération qui permettra aux divers agents communaux d'avoir recours aux heures supplémentaires à la demande de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal décide de permettre au Maire, durant la durée du mandat, d'autoriser les heures supplémentaires.

➤ **Recrutement de personnel contractuel de remplacement**

Il y a nécessité de prendre une délibération qui permettra de recruter des agents contractuels pour le remplacement divers d'un ou des agent(s) en poste.

Le Conseil Municipal décide de permettre au Maire, durant la durée du mandat, d'autoriser le recrutement de personnel contractuel de remplacement.

➤ **Information sur les remplacements du personnel en cours**

Le Conseil Municipal est informé qu'un agent a été recruté pour une durée de 1 an sur un poste d'agent d'accueil, pour le remplacement d'un agent qui a pris une disponibilité.

Un agent a également été recruté en tant qu'agent de service pour le remplacement d'un agent longue maladie.

6) FINANCES

➤ **Participation école publique St Pierre Montlimart**

Une participation à l'école publique de Saint Pierre Montlimart doit être versée pour le fonctionnement de leur établissement accueillant des enfants de Saint-Rémy-en-Mauges.

Le montant global de la participation s'élève à 5 298,07 €.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le versement de cette participation à l'école publique de Saint Pierre Montlimart.

➤ **Tarifs Cimetière « Jardin du Souvenir »**

Le cimetière communal dispose d'un Jardin du Souvenir, lieu permettant aux familles de disperser les cendres de leur(s) défunt(s). Une stèle sera prochainement installée au Jardin du Souvenir. Pour cela un tarif doit être établi pour le dépôt des cendres et l'apposition d'une plaque nominative sur la stèle, fournie et gravée par la commune.

Le Conseil Municipal opte pour les plaques laiton et adopte le tarif de 71€.

7) AFFAIRES DIVERSES

➤ **Décisions du Maire en vertu de ses délégations et ses pouvoirs de police**

- Un devis de la SMAEP a été accepté après renseignement et étude de ce dernier. Celui-ci concerne le remplacement d'un poteau incendie obsolète situé à la Grande Moinie pour un montant de 2 427,75 € HT.

- Les devis permettant d'installer un point d'eau à l'accueil périscolaire vont être signés avec l'accord préalable de la commission bâtiment pour un montant de 3 000,85€ TTC.

➤ **Désignation de membres à la commission PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

4 membres doivent être désignés pour la commission PLUi afin de suivre les 4 groupes de travail suivant : Centralité, Agriculture, Economie et Habitat.

Membres désignés : Centralité : Etienne PAPIN

Agriculture trame verte et bleu : Christophe CHÉNÉ

Economie : Denis CHARRON

Habitat : Jean-Pierre PASQUIER

➤ **Prochaines réunions**

- Conseil Municipal :

Jeudi 12 juin 2014 à 20H00.

Affiché le 22 mai 2014.